

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailes-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20191104_01

Séance du 4 novembre 2019

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 19
- Présents : 14
- Votants : 14

Date de la convocation :

28 octobre 2019

Date d'affichage du compte rendu :

12 novembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quatre novembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNERY.

Était absent excusé : Jean-Yves QUETY

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND, Denis VERNERY.

Mme Lydie CHANEZ a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Projet Centre bourg, mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)

Dans sa séance du 2 septembre 2019, le conseil municipal a décidé de conserver la maîtrise d'ouvrage pour la concrétisation, sur le site de la Maison Bourgeois, d'un projet de 6-8 logements adaptés aux personnes âgées, de locaux pour une micro-crèche ainsi que pour l'accueil de professionnels de santé, et la création d'une chaufferie bois aux plaquettes.

M. le Maire présente la proposition de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) sollicitée auprès de SOLIHA Jura pour les missions suivantes :

- finaliser et élaborer le programme de construction, fixer un coût de travaux et un bilan financier prévisionnel ;
- participer aux études de conception et aider le maître

- d'ouvrage pour le montage financier de l'opération ;
- accompagner la mise en service des logements adaptés aux personnes âgées.

Cette mission d'AMO est proposée pour un montant de 14 850 € HT, hors option relatives à la communication et à la création d'un logement témoin. A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette proposition et charge le maire de régler les démarches administratives liées à ce dossier.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE